

## Le manœuvre était un tueur en série

Avant de devenir le «Routard du crime», Francis Heulme a travaillé dans les travaux publics. Sans jamais éveiller les soupçons des entreprises qui l'avaient embauché.

Quand Francis Heulme est recruté comme manœuvre à la SA Lorraine TP en 1981, l'ouvrier de 22 ans n'est pas encore devenu le «Routard du crime». A l'époque, il vit chez ses parents, et son père vient chercher sa paye chaque mois. Le décès de sa mère, survenu en octobre 1984, semble déclencher sa folie meurtrière. Trois semaines seulement après son enterrement, il étrangle et poignarde Lyonelle Gineste, boulangère de 17 ans. La dépouille de la jeune victime sera retrouvée dans la forêt de Puvenelle, à Montauville (Meurthe-et-Moselle), le 5 novembre 1984.

Les mois passent. Francis Heulme ne se remet pas de la disparition de sa mère et sombre dans l'alcoolisme. En 1985, il est licencié pour faute grave de la Lorraine TP mais trouve un nouvel emploi chez CTBE, un couvreur-zingueur situé à Montigny-lès-Metz. Le criminel travaille alors à moins de 500 mètres du lieu où les corps de deux enfants, Cyril Beining et Alexandre Beckrich, ont été découverts le 28 septembre 1986... Meurtres pour lesquels le tueur en série est soupçonné, mais pas condamné (le procès d'avril 2014 a été ajourné).

**Gare à la rumeur.** A la fin des années 1990, la Lorraine TP a dû ouvrir ses archives à la justice. Le chef d'entreprise et son chef d'équipe ont été interrogés par les enquêteurs. Certains employés ont même été suspectés de complicité (lire ci-contre). De quoi alimenter la rumeur, plomber la relation avec les clients et démobiliser les salariés. «Mais l'affaire Francis Heulme n'a pas eu d'incidences sur l'activité de la Lorraine TP, estime Rémy Olsommer, fondateur de la Route TP, alors concurrent de la Lorraine TP. Sûrement parce que le tueur en série n'occupait pas un poste à responsabilités.»

● Barbara Kiraly

**La semaine prochaine: «La malédiction des maisons de l'horreur».**



PHILIPPE COUPETTE

### «Innocentés grâce aux archives de leur entreprise»

«Un autre employé de la Lorraine TP, Joseph Molins, a été condamné pour avoir assisté Francis Heulme dans l'affaire Lyonelle Gineste. Il a été identifié après le tueur en série, et son emploi du temps a été reconstitué tardivement. Surtout, plusieurs autres employés de la Lorraine TP ont été dénoncés par Francis Heulme et placés en garde à vue. Face à ces accusations, seules les archives de l'entreprise leur ont permis, des années après, de justifier de leurs activités et d'être innocentés. Les entreprises doivent conserver un temps les documents liés à leurs employés, mais peuvent les détruire légalement dans un délai qui est inférieur à celui de certaines enquêtes. Pourtant, ces données peuvent être facilement conservées grâce à la numérisation. Et cela peut se révéler utile en cas d'événement grave. Après tout, personne n'est à l'abri d'être un jour dans la nécessité d'y avoir recours en justice.»

Plus d'infos sur l'archivage: [vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F10029.xhtml](http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F10029.xhtml)

**Didier Seban**, avocat associé au cabinet Seban et Associés